

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Séances conjointes de la 27^e session du Comité pour les animaux et
21^e session du Comité pour les plantes
Veracruz (Mexique), 2-3 mai 2014

RESUME DE LA SEANCE

1. Ouverture de la session (pas de document)

La présidente du Comité pour les plantes (CP) et la présidente du Comité pour les animaux (CA) accueillent les participants aux sessions conjointes de la 27^e session du Comité pour les animaux et 21^e session du Comité pour les plantes.

7. Appui aux travaux du Comité permanent sur la viande de brousse et les annotations [décisions 14.148 (Rev. Cop16), 16.149 et 16.162]

7.1 Rapport du Secrétariat..... (AC27/PC21 Doc.7.1)

Les Comités désignent les membres suivants pour la consultation avec le Comité permanent concernant la révision de la résolution Conf. 13.11 sur la viande de brousse conformément à la décision 16.149 : la présidente du CA (Mme Caceres), et les représentants de l'Afrique (Mr Kasiki), de l'Asie (M. Soemorumekso) et de l'Europe (M. Lörtscher) au CA.

Les Comités invitent les membres et les membres suppléants suivants à se joindre au groupe de travail du Comité permanent sur les annotations : la présidente du CA (Mme Caceres), les représentants de l'Amérique Centrale, l'Amérique du Sud et les Caraïbes (Mme Rivera), de l'Europe (M. Sajeve) et de l'Océanie (M. Leach) au CP, et les représentants par intérim de l'Afrique (M. Luke) et de l'Asie (Mme Al-Salem) au CA.

7.2 Annotations concernant les espèces inscrites aux annexes CITES : rapport du groupe de travail intérimaire du Comité permanent..... (AC27/PC21 Doc.7.2)

Les Comités prennent note du document AC27/PC21 Doc. 7.2.

8. Coopération avec d'autres accords multilatéraux relatifs à la biodiversité (AME)

8.1 Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) (décision 16.15)..... (AC27/PC21 Doc.8.1)

Les Comités conviennent que les présidents des CA et CP doivent intégrer l'information transmise par les représentants de l'Europe (Mr Fleming) au CA dans le document AC27/PC21 Doc. 8.1 pour rapport au Comité permanent à sa 65^e session, et à insister en outre dans leur rapport sur les points suivants :

- il est essentiel que des experts ayant une bonne connaissance de la CITES participent à l'évaluation prochaine par le groupe spécialisée de l'IPBES sur l'utilisation durable des ressources ;
- étant donné l'importance donnée aux candidats gouvernementaux dans le processus d'évaluation de l'IPBES, les Parties doivent nommer des experts CITES pour participer à ces évaluations ;
- en établissant la liste des candidats, la CITES doit veiller à une représentation équitable des régions, à une large diversité de compétences et à une amélioration de la parité ;
- pour une évaluation complète de l'utilisation durable des ressources, il faut faire appel à des spécialistes dans des domaines autres que la biologie et la gestion de la biodiversité, comme les sciences sociales, l'économie et les politiques de développement rural ;
- le Comité permanent et les Parties peuvent choisir des experts parmi ceux qui ont participé à l'Atelier international d'experts sur les avis de commerce non-préjudiciable CITES – *International Expert Workshop on CITES Non-Detriment Findings* (Cancún, Mexique, 2008) ; et
- il est possible d'établir des échanges plus efficaces et réguliers entre l'IPBES et la CITES, et de faciliter la nomination d'experts connaissant la CITES, par l'intermédiaire du représentant par intérim de l'Afrique (M. Fouda) au CA, qui est aussi membre du panel d'experts multidisciplinaire pour l'Afrique à l'IPBES.

Les Comités prennent note du document AC27/PC21 Doc. 8.1, et des avancées accomplies.

9. Renforcement des capacités

9.1 Rapport du Secrétariat..... (AC27/PC21 Doc.9.1)

Les Comités établissent un groupe de travail intersessions avec le mandat suivant :

Le groupe de travail intersessions : fournit une orientation au Secrétariat sur ses activités de renforcement des capacités ; examine le matériel de formation du Secrétariat employé pour le renforcement des capacités, ainsi ce qui concerne l'émission d'avis de commerce non-préjudiciable ; et des conseil sur la mise à jour, le développement ou l'amélioration de ce matériel selon les besoins. Il fait rapport sur l'avancement de ces activités aux prochaines sessions des Comités.

La composition du groupe est établie comme suit :

Coprésidents : Présidente du CP (Mme Clemente) et le représentant de l'Amérique Centrale, l'Amérique du Sud et les Caraïbes (M. Ouboter) au CA ;

Membres : le représentant de l'Océanie (M. Robertson) au CA, les représentants de l'Afrique (Mme Khayota), l'Asie (M. Fernando) et l'Amérique du Nord (M. Benítez) au CP, les représentants intérimaires de l'Afrique (M. Fouda), d'Amérique du Nord (Mme Gnam) et de l'Asie (M. Ishii) au CA;

Parties : Allemagne, Chili, Chine, États-Unis d'Amérique, Mexique, Portugal et Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; et

OIG et ONG : Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), PNUE-Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature (UNEP-WCMC), *Conservation International*, *Humane Society International*, TRAFFIC et WWF.

10. Espèces éteintes ou peut-être éteintes (décision 16.164) (AC27/PC21 Doc.10)

Les Comités établissent un groupe de travail intersessions avec le mandat suivant :

Le groupe de travail intersessions :

1. étudier les dispositions de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP16) sur les Critères d'amendement des Annexes I et II (*Criteria for amendment of Appendices I and II*) qui s'appliquent aux espèces éteintes ou probablement éteintes et font rapport au Comité permanent ;
2. définit les grands principes applicables au traitement des espèces classées 'Éteintes' et 'Possible extinction' dans les Annexes I et II, et aborde les défis pratiques de leur mise en œuvre; et
3. fait rapport aux prochaines sessions des Comités.

La composition du groupe est établie comme suit :

Coprésidents: le représentant de l'Europe (M. Fleming) au CA et le représentant par intérim de l'Afrique (M. Luke) au CP ;

Membres: les représentants de l'Europe (M. Lörtscher) et de l'Océanie (M. Robertson) au CA, les représentants de l'Asie (M. Fernando) et de l'Europe (M. Sajeva) au CP, les représentants par intérim de l'Europe (Mme Gaynor) et la représentante intérimaire de l'Amérique du Nord (Mme Gnam) au CA, et la spécialiste de la nomenclature (Mme Grimm) au CA;

Parties : Afrique du Sud, Australie, Canada, Mexique, République tchèque et Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; et

OIG et ONG : UICN, PNUE-WCMC, *Conservation International*, *Humane Society International*, TRAFFIC et WWF.

11. Examen des obligations en matière de rapports (décision 16.45)..... (AC27/PC21 Doc.11)

Les Comités établissent un groupe de travail (AC27/PC21 WG1) avec le mandat suivant :

Etudier chacune des exigences en matière de rapport mentionnées en Annexe qui les concernent (et d'autres s'ils considèrent qu'elles sont aussi pertinentes pour les missions des deux Comités) et précise dans la dernière colonne de l'Annexe s'ils considèrent l'exigence :

- a) toujours valable, ou,
- b) périmée ou inutile, et donc caduque.

La composition du groupe est établie comme suit :

Coprésidents : représentant de l'Europe (M. Lörtscher) au CA, représentant de l'Océanie (M. Leach) au CP

Membres : représentant par intérim de l'Afrique (M. Luke) au CP ;

Parties : Allemagne, Australie, Autriche, États-Unis d'Amérique, Mexique, Pologne, et Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; et

OIG et ONG : UICN, PNUE-WCMC, *Defenders of Wildlife* et *Humane Society International*.